



Concours SSHH - Assemblée annuelle 2021

La SSHH propose à nouveau à l'occasion de l'assemblée annuelle 2021, un concours avec trois catégories. La remise des prix se fera durant le « Joint Annual Meeting ».

- **Conditions de participation** : Être au moins premier ou dernier auteur, être membre de la SSHH (individuel ou collectif) ou en avoir fait la demande pour l'assemblée générale de 2021.
- **Critères d'évaluation** : Valeur scientifique/logique, qualité formelle, intérêt pratique et degré d'innovation
- **La soumission en ligne est ouverte jusqu'en** : date suivra
- **Langue** : Anglais, Français, Allemand ou Italien
- **Jury** : Pour le Meilleur Poster et la Meilleure Publication ⇨ le comité de la SSHH
Pour le Meilleur Projet ⇨ le comité de la SSHH et l'auditoire présent

Catégories	Meilleur Poster	Meilleur Projet (innovation/implementation)	Meilleure Publication
Prix	1. Prix CHF 1'000.- 2. Prix CHF 500.- 3. Prix CHF 300.-	1. Prix CHF 1'000.- 2. Prix CHF 500.- 3. Prix CHF 300.-	1. Prix CHF 3'000.-
Soumission/ Format	Via la page d'accueil du congrès (lien suivra) Masque de saisie prédéfini par l'organisateur du congrès	Via la page d'accueil du congrès (lien suivra) Masque de saisie prédéfini par l'organisateur du congrès	Via mail à sekretariat@sgsh.ch Publication/manuscrit accompagné d'une lettre de motivation
Conditions de participation	Participation active lors du Posterwalk Les résumés (abstracts) sélectionnés par le comité peuvent être présentés avec 3 diapositives durant le Posterflash (pas d'influence sur l'évaluation).	Projets des établissements médicaux concernant la prévention des infections dans le domaine de la santé Ce projet peut être réalisé ou simplement être au stade d'idée, néanmoins la justification d'une transposition réussie augmente les chances de victoire. Les projets qui ne sont pas retenus pour une présentation orale, peuvent être présentés comme poster.	Travail dans le domaine de la prévention des infections/de l'hygiène hospitalière liée aux soins, qui a été accepté en tant qu'article approuvé par ses pairs et publié en ligne ou sur papier entre le 1 ^{er} mai 2020 et le 30 avril 2021.